

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 15
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1881.

Bulletin politique.

Il est impossible de se faire une idée exacte des résultats électoraux; les motifs qui ont déterminé l'élection dans chacune des 36,000 communes de France sont si divers!

Dans cette confusion universelle, il n'est donc pas étonnant que chaque parti chante victoire.

Les grandes villes sont les seules où l'on puisse apprécier, à une approximation raisonnable, les résultats électoraux; or, les grandes villes marquent un pas en avant vers la Révolution sociale; les modérés ont à peu près disparu, les opportunistes tombent en minorité et les radicaux prennent la direction des affaires.

Le vote des villes est, en un sens, plus important que celui des campagnes; ce sont, en effet, les villes qui font les révolutions, les campagnes qui les subissent.

dent de la Société positiviste réclame « la dictature des grandes villes sous la présidence de Paris. »

« Depuis la journée du 14 juillet, où Paris, dit le docteur Sémerie, se substitua à la royauté, il avait la direction réelle de la France, et CELA ÉTAIT BON; car Paris est la délégation naturelle, le centre historique et politique de la nation.

« Donc tout allait bien, et nous avançons, quand la crise de 1848, installant étourdiment le suffrage universel, remplaça la dictature de Paris par celle des paysans.

Ce positiviste trouve que tout allait bien, tant que Paris fut seul à gouverner; il se plaint de la dictature des paysans; il est bien exigeant, car enfin, les paysans n'ont point fait de contre-révolution, ni empêché la révolution du 4 septembre.

Comme l'avoue le président des positivistes, ce n'est pas la France qui a fait la première Révolution, c'est Paris; cet aveu est bon à retenir, et les partisans de la loi du nombre constatent eux-mêmes que la Révolution fut imposée par une minorité turbulente à la majorité de la nation.

Chronique générale.

Voici le texte de la circulaire adressée à NN. SS. les évêques pour leur demander les prières publiques prescrites par la Constitution :

Paris, le 8 janvier 1881.

Monseigneur,

Après avoir disposé que le Sénat et la Chambre des députés se réunissent, chaque année, le second mardi de janvier, l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 statue que, le dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux de ces Assemblées.

Il résulte de ces dispositions combinées que les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu le dimanche 16 janvier prochain.

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de la loi.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre de l'intérieur et des cultes :

Le Conseiller d'Etat, directeur général des cultes.

Signé : FLOURENS.

Le Rappel annonce l'émission, vers le mois de juillet, d'environ 800 millions du 3 p. 100 amortissable.

Hier jeudi 13 janvier était le 1er jour de l'An russe. Moins libre-penseurs que les républicains, les Russes inaugurent leur année par des prières publiques.

La Presse de Vienne publie le texte de la circulaire adressée aux représentants de la France à l'étranger par M. Barthélemy Saint-Hilaire au sujet de la question grecque, circulaire dont le texte nous est télégraphié.

Dans la première partie de ce document, M. le ministre des affaires étrangères fait l'historique rapide de la question, et analyse les décisions de la conférence de Berlin. Voici ses conclusions :

« Une chose reste incontestable, c'est que la Grèce s'arme en toute hâte et sérieusement; que la Porte se prépare à se défendre sur tous les points menacés.

« Ceci étant donné, les événements devront prendre le cours suivant, à moins que la sagesse des cabinets européens ne parvienne à en disposer autrement.

« D'après la situation actuelle dans ces pays d'Europe, — de la Roumélie orientale jusqu'aux frontières de la Bosnie, de la Dobrutschka à l'Épire et à l'Albanie, — on peut croire que la campagne ne restera pas comprise dans les bornes de la frontière turco-grecque.

« Ce serait sans doute une dangereuse illusion, si l'on s'imaginait que l'incendie, une fois allumé par des passions irréconciliables et par des ambitions illimitées, ne s'étendra pas dans toute la presqu'île des Balkans, et, une fois ces régions en flammes, l'Europe sera obligé de tenter d'éteindre la conflagration et de se mêler à la querelle générale.

« La guerre avec tous ses désastres et tous ses effrois une fois déchaînée, s'étendra sur tout le continent. Naturellement on ne saurait faire cette prophétie en toute certitude, mais personne ne peut répondre que quelque partie de l'Europe que ce soit échappera à la contagion.

« C'est pour discuter ce point vital que nous nous adressons au jugement et à la prévoyance des cabinets.

« La paix générale est en jeu, et ce prix vaut bien les efforts auxquels se soumet-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

Valentine eut la pensée de faire part à Madame Bréhier de la conversation qu'elle avait entendue au bord de la mer, mais elle réfléchit que l'indignation de cette mère, à laquelle l'exil de son fils enlevait tout sang-froid, la pousserait peut-être à des actes et à des paroles qui compromettraient le succès; elle aimait mieux se réserver le temps de réfléchir à l'usage qu'elle en pourrait faire et remettre à un autre moment sa confiance.

Madame Bréhier était fière de son fils jusqu'à l'adoration; elle craignait que la jeune fille ne conservât de ses dernières paroles une impression défavorable à son égard, et tint à la dissiper.

— Mon Richard, reprit-elle, n'est ni un être faible ni un être pusillanime. Si loin que je remonte dans le passé, je le vois armé de force et de courage contre les difficultés de la vie.

heure de défaillance. Si son courage a un instant fléchi, si son esprit s'est troublé, c'est que sa fierté se révoltait à la pensée qu'un soupçon injurieux pût l'atteindre et s'attacher au nom de son père, qui fut comme lui un modèle de loyauté; c'est qu'il ne pouvait se résigner à voir sa mère aux prises avec la misère.

Elle s'arrêta un instant, puis reprit :

— Pardonnez-moi ces détails, mademoiselle; je suis si fière de mon fils que je ne me lasse pas d'en parler. Il me semble que je vous témoigne ma reconnaissance à vous que j'ai d'abord mal jugée, et devant qui je m'incline maintenant avec respect, en vous faisant pénétrer dans les détails de ma vie, en vous faisant la confidente de mes joies et de mes peines.

— Parlez, madame, je prends un vif intérêt à tout ce que vous me dites.

— Oui, il y a autre chose encore; il y a dans le cœur de mon fils une plaie qu'il ne m'a jamais confiée et que j'ai devinée. Je ne sais si vous me comprendrez, vous qui n'avez pas été à même de juger les artistes. Ils ne sentent pas comme les autres hommes et vivent souvent dans un ordre d'idées qui échappe à l'appréciation commune.

espérances comme dans leurs découragements sans cause, ils planent dans la région des rêves, se passionnent pour une idée, pour une chimère, et se laissent dominer par des visions qui s'imposent à eux avec une puissance irrésistible.

« Comment se fit-il qu'un jour toutes ses facultés aimantes se trouverent absorbées par une jeune fille qui lui était apparue comme l'idéal de cette beauté que poursuivent les peintres? Elle l'avait subjugué moins par la perfection des traits que par le charme d'une physionomie qui semblait révéler les qualités les plus opposées, la douceur et l'énergie, la distinction et la simplicité, la grâce et la fierté, la candeur inconsciente du mal et la clairvoyance qui sait en éviter les pièges.

« Si vous aviez entendu le langage éloquent dans lequel il parlait de la merveille qui avait captivé ses regards! C'était un culte, une adoration; cette image enchanteresse se reproduisait à chaque instant sous son pinceau; c'était chaque jour une nouvelle étude qu'il effaçait après l'avoir faite, parce qu'elle ne le satisfaisait pas. Et cependant il trouvait pour la représenter un talent qu'admiraient les rares connaisseurs admis à juger son travail.

— Et cette jeune fille qui avait provoqué ce culte, comment l'a-t-elle accueilli?

— Elle ne l'a jamais soupçonné, et probablement elle ne le connaîtra jamais. Richard renfermait en lui-même sa passion platonique. Il savait bien qu'elle ne sortirait jamais du domaine de la rêverie, mais elle lui suffisait; il trouvait dans cette muette admiration un encouragement qui devait l'aider à créer des chefs-d'œuvre.

Ce caractère paraissait en effet étrange à Valentine, mais elle comprenait que celui qui se laissait aller à ces élans d'enthousiasme, qu'on dut le taxer ou non d'extravagance, n'était pas un artiste vulgaire, et que s'il était peut-être sur la pente de la folie, peut-être aussi était-il sur la pente du génie.

— Je ne comprends pas, dit-elle, par quelle filiation d'idées la femme dont vous parlez a pu déterminer votre fils à s'exiler.

Mme Bréhier prit une expression plus sombre. — C'est, dit-elle, que l'idole est descendue de son piédestal, et qu'il s'est un jour aperçu que ce modèle de perfection était lui aussi accessible aux faiblesses et misères de notre pauvre nature, c'est que le rêve s'était évanoui, et qu'à la place de la madone rayonnante sous son auréole, il n'est resté qu'une jeune fille retombée aux proportions vulgaires.

— Ce sont là des impressions qui ne résistent pas à l'action du temps. Il en guérira si déjà la raison n'a pas chassé les rêves de son imagination; dans tous les cas, il ne faut pas qu'il parle.

raient les cabinets, s'ils nous écoutaient. Si les deux adversaires comprennent réellement leurs intérêts, ils se soumettront aux bonnes intentions de l'Europe, et demanderont aux puissances de prendre en main la solution pacifique de leur différend. »

Mardi, dans les couloirs, on ne s'entre-tenait bien entendu que des élections municipales. Il y avait presque autant d'appréciations diverses que de députés ou sénateurs. Les radicaux revendiquent aussi bien la victoire que les opportunistes et ils n'ont peut-être pas tout-à-fait tort, car les nuances qui divisent les candidats élus sont insignifiantes, les programmes sont à peu près identiques. Que ce soient les opportunistes ou les radicaux qui tiennent le drapeau, c'est l'armée de la Révolution, du désordre et du gaspillage matériel et moral qui triomphe et que les hommes d'ordre ne pourront anéantir, avant qu'elle n'ait accompli son œuvre de ruine, qu'en redoublant d'efforts, d'union et surtout de logique dans leur résistance à la Révolution.

Le ministre de l'intérieur veut uniformiser ses maires comme ses préfets, pour leur donner sans doute plus de prestige que n'en comportent certaines individualités républicaines revêtues de l'écharpe municipale. Une circulaire va être envoyée à tous les maires des chefs-lieux de département et d'arrondissement pour les prévenir qu'ils doivent, dans les cérémonies publiques, porter l'uniforme officiel déterminé par des règlements antérieurs.

On sait que l'élection des maires doit avoir lieu le 23 janvier dans toutes les communes qui ne sont pas chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton. A cet effet, M. Camascasse, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, doit adresser prochainement une circulaire à tous les préfets.

A Paris, il y a trois ans, le 6 janvier 1878, sur 355,174 électeurs inscrits, 210,899 seulement avaient pris part au vote; les 144,272 abstentions avaient procuré au radicalisme une victoire éclatante. L'effort des 72,237 suffrages conservateurs n'avait réussi à faire pénétrer au Luxembourg que trois conseillers.

Le 9 janvier 1884, le scrutin donne un Conseil municipal sérieusement modifié. Le nombre des suffrages conservateurs s'élève à 147,400, soit une différence de plus de 75,163 sur le total des dernières élections. C'est plus du double.

Les conseillers municipaux élus à Paris peuvent être classés ainsi, sous le rapport des professions qu'ils exercent ou ont exercées :

10 industriels, 9 publicistes, 9 médecins, 6 propriétaires, 5 avocats, 5 ingénieurs, 4 instituteurs ou professeurs, 3 négociants, 2 pharmaciens, 2 notaires, 1 architecte, 1 graveur sur métaux, 4 marin.

Parlez-nous des préfets de la République pour avoir le souci de leur dignité administrative !

Vendredi est venu, devant le tribunal de police correctionnelle de Nantes, le procès intenté à M. Troquier, commissaire de police à la gare de la Compagnie d'Orléans, ancien commissaire central de Nantes, par M. Catta, avocat, ancien substitut démissionnaire, qui assistait les Capucins le jour de leur expulsion et auquel M. Troquier aurait adressé les paroles suivantes : — « Le parquet doit s'estimer heureux d'être débarrassé d'un magistrat tel que vous. »

La citation réclamait deux mille francs à titre de dommages-intérêts et, à raison de la publicité donnée à ces faits, l'insertion dans tous les journaux du département et dans cinq journaux de Paris, aux frais de M. Troquier, du jugement à intervenir.

Après l'évocation des témoins, M. Prétot, procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, a donné lecture du déclinatoire d'incompétence déposé par le préfet et aux termes duquel M. Troquier aurait exécuté un acte purement administratif !

Ainsi, les injures sont désormais des faits administratifs, garantis par le principe de la séparation des pouvoirs !

### LE VRAI BATTU.

Dans l'*Intransigeant*, M. Henri Rochefort dit que « s'il y a dans les élections de dimanche un homme particulièrement écrasé, c'est M. Gambetta. » Et il ajoute :

« Ce qu'il lui fallait pour le succès de cette abominable entreprise de la fusion des omnibus et des tramways hautement patronnée par la *Petite République française*, c'était un conseil municipal autre que le conseil actuel, qui vient d'être réélu en très-grande majorité, puisqu'il a rejeté à l'unanimité le plan cher à M. Gambetta et à ses amis. Allez donc présenter de nouveau ce projet financier devant les mêmes hommes qui l'ont repoussé avec cet ensemble. »

Pour l'affaire du gaz, que M. Gambetta couvrait avec la tendresse d'une mère, la situation est encore plus douloureuse, le sieur Martini-Bernard qui avait rédigé un étonnant rapport en faveur du renouvellement du privilège, n'ayant même pu arriver à obtenir le renouvellement de son mandat de la part de ses électeurs, qui l'ont laissé en ballottage.

En présence de ce résultat, on reconnaît que l'opportunisme a le *Te Deum* facile. Cet échec n'est cependant pas le seul, car, s'il a médiocrement triomphé ailleurs, M. Gambetta a été outrageusement battu dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, son propre royaume. »

A l'appui de cette opinion, nous pouvons citer encore l'appréciation suivante de *Paris-Journal* :

« M. Cochin l'a battu dans le quartier du Palais-Bourbon, malgré l'influence de Trompette. M. Hervé s'est fait élire dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, où est domiciliée la *République française*. Un des écrivains de ce journal, M. E. Monteil, n'a pu réunir le tiers des suffrages exprimés au Petit-Montrouge. L'éditeur de ses œuvres oratoires, M. Charpentier, a été enfoncé par M. Bartholoni, à Saint-Thomas d'Aquin. Enfin, à Belleville, de ses deux grands électeurs, M. Braleret est en ballottage, et M. Métiévier n'a pas osé se représenter. Ce dernier a même vu sortir de l'urne, en bulletins à son nom, le même chiffre fatidique de tout à l'heure — 13 ! — comme un avertissement de M<sup>lle</sup> Louise Michel. »

Le bruit court que M. Desprez, notre ambassadeur près du Saint-Siège, après une courte apparition à Rome, serait de nouveau rappelé à Paris.

Le *Journal officiel* a publié une lettre du général Fare disant qu'il a l'intention de remettre à chaque régiment un tableau représentant le principal fait d'armes du régiment depuis 1790.

Des habitants de Brest ont adressé ces jours derniers une pétition au ministre de la marine pour lui demander la suppression des cérémonies religieuses qui accompagnent ordinairement le lancement des navires. Le ministre se proposait de sévir vigoureusement contre les signataires de la pétition, qui se disaient appartenir à la marine; mais, après renseignements pris à Brest et à Toulon, il a été reconnu que ces individus faisaient simplement partie d'un cercle radical qui a pris pour titre : « Cercle de la marine nationale. »

### Etranger.

SUISSE. — Trois femmes ont péri samedi sous une avalanche de neige qui s'est produite dans la vallée de Bedretto, canton du Tessin. Un homme qui était avec elles a pu être sauvé.

ANGLETERRE. — La *Gazette de Saint-James* annonce qu'une tentative pour mettre le feu à l'établissement central de la douane, à Londres, a été découverte samedi soir. La découverte a eu lieu assez à temps pour empêcher le feu de s'étendre. Les dégâts sont nuls.

Capetown, le 12 janvier. Des avis de Potchefstroom, portant la date du 4<sup>e</sup> janvier, annoncent que les troupes anglaises, cernées dans le fort, se maintiennent toujours contre les Boers. Elles étaient approvisionnées pour un mois.

Les Boers ont attaqué le fort avec un vieux canon de marine sans aucun succès.

Les femmes et les enfants des résidents anglais sont dans le fort.

Glasgow. — A la suite d'un ouragan de neige, la circulation des railways est interrompue. Nombreux naufrages signalés.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Buenos-Ayres, 40 janvier. — Les dernières dépêches annoncent que l'armée péruvienne est campée à Chorillos, près Lima.

Lima est protégée par la police et la colonie étrangère.

La ville est aussi défendue par un grand nombre de mines chargées de dynamite et placées dans les environs.

L'armée chilienne est à Lurin, près Lima. On croit que la bataille est imminente.

(Agence Havas.)

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 janvier. Le bilan de la Banque de France, qui éloigne toute crainte d'une élévation du taux de l'escompte à Paris, corrige en partie l'impression causée par la mesure de la Banque d'Angleterre. Notre 5 0/0, qui était descendu de 120.57 1/2 à 120.45, revient à son cours d'hier.

Les cotes des marchés allemands sont excellentes. On constate, néanmoins, une certaine lourdeur sur les principaux fonds étrangers.

L'action de la Banque de France se maintient à 3,800. On estime que le réveil des affaires commerciales doit prolonger la cherté de l'argent. Le Crédit foncier est très-fermement tenu de 1,477.50 à 1,475. L'immobilité des deux derniers jours est très-favorable au classement du titre à ses nouveaux prix. Les demandes du comptant sont, en effet, fort nombreuses, parce qu'on se rend bien compte de la haute utilité des réformes introduites dans les directions de l'établissement. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 635.

On cote 1,163.75 sur la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais oscille de 1,085 à 1,092.50. Le Comptoir d'escompte est ferme à 1,040 et 1,045. On retrouve la Société de dépôts et de comptes courants à 710.

L'action de la Société générale française de Crédit se traite de 695 à 705. Ce titre est demandé pour compte des portefeuilles qui trouvent un placement à plus de 10 0/0. La Société financière fait 535 et 500. La Société nouvelle a des tendances manifestes à une reprise. Les actionnaires viennent de recevoir 12.50 à litre d'acompte sur le dividende de l'an dernier.

L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est recherchée à 673.75 et 680. On s'arrête à 750.

Les demandes se suivent sur les Transatlantiques, dont les cours actuels sont très-favorables. L'action du Suez a largement progressé à 1,410. Chemin du Nord 1,760; chemin d'Orléans, 1,350.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### SAUMUR EN INTERDIT.

Sous ce titre, le *Figaro* du 12 janvier a publié les lignes suivantes :

« La ville de Saumur, célèbre par son Ecole de cavalerie et son petit vin blanc, vivait, à peu près heureuse, lorsque survint

père ira le trouver; j'espère qu'il le persuadera. M<sup>lle</sup> Bréhier secoua la tête d'un air de doute et de tristesse.

— Le voilà, dit-elle. En effet, Richard apparaissait derrière la grille du jardin, le feuillage qui entourait les deux dames ne lui permettait pas de les voir. Il n'était pas seul; Valentine cherchait à distinguer les traits de son compagnon à travers les branches.

— Il est avec M. Materson l'Américain, reprit M<sup>lle</sup> Bréhier.

— Votre fils avec cet homme ! ah ! que Dieu veuille sur lui !

— Que voulez-vous dire, mademoiselle ?

— Rien de plus, madame, mais faites qu'il ne prenne pas cet homme pour guide et pour conseiller.

— Hélas ! c'est mon vœu le plus cher, mais que faire ?

— Ayez confiance, madame; maintenant quittez-moi et rejoignez votre fils, il vaut mieux qu'on ne nous voie pas ensemble.

M<sup>lle</sup> Bréhier n'insista pas; elle pressa dans une étreinte chaleureuse la main de la jeune fille et s'éloigna après lui avoir adressé un regard de reconnaissance.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

C'était l'idée fixe qui revenait sans cesse à sa pensée. La responsabilité qui pesait sur elle l'obsédait. Elle voulait s'en dégager, et pour cela il fallait que l'artiste restât.

Elle espérait provoquer chez sa mère une explosion de joie et de reconnaissance; comment se faisait-il que celle-ci restât froide et parût douter du succès de la négociation ? Il y avait des réticences dans les paroles de M<sup>lle</sup> Bréhier, son langage annonçait une énigme que Valentine cherchait vainement à éclaircir.

— Votre fils, dit-elle, ne peut refuser de rentrer en possession de ce qui lui appartient.

— Ce qui lui appartient ! êtes-vous bien certaine que la pièce en question ait été aux mains de votre père ?

— Ni lui ni moi n'en doutons.

— Une probabilité n'est pas une certitude.

— Vous supposez donc que M. Richard ne s'en contentera pas.

— Je ne sais, mon fils a l'âme fière.

Cette réponse qui semblait préjuger celle du jeune homme parut bizarre à Valentine. Elle remarquait l'embarras de M<sup>lle</sup> Bréhier qui laissait échapper ses paroles une à une, avec hésitation, comme si elle craignait de rendre mal sa pensée ou de la trahir.

Après une pause pendant laquelle la vieille dame paraissait uniquement occupée des dessins fantas-

tiques qu'elle traçait sur le sable du bout de son ombrelle, elle reprit d'une voix un peu troublée :

— Vous étiez tout à l'heure avec M. Bocardet, quand mon fils et moi avons passé auprès de vous; vous étiez occupée de votre entretien, ni lui ni vous ne nous avez vus.

— J'étais en effet avec lui.

L'accent dont elle prononça cette réponse, la rougeur de son visage, indiquaient qu'elle était blessée de la question et de la réflexion qui l'accompagnait.

— Il vous en voudra, ajouta M<sup>lle</sup> Bréhier, s'il apprend que vous causez en ce moment avec moi.

— Je ne crois avoir aucun compte à lui rendre de ma conduite.

— Ni à moi non plus, c'est vrai, dit M<sup>lle</sup> Bréhier avec une nuance de tristesse, c'est pour cela que j'ai eu tort de prononcer son nom.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne puis parler de lui sans amertume, parce que son souvenir éveille en moi un sentiment de réprobation et de colère, et que ce n'est pas devant vous qu'il convient de l'accuser.

La jeune fille leva la tête avec l'expression de la fierté offensée.

— Et pourquoi ne serait-ce pas convenable ?

— Est-il bien nécessaire de le dire ?

— A moi, du moins, il est nécessaire de vous répondre que ma conduite a été inspirée et l'est

encore par une seule préoccupation : accomplir mon devoir, pratiquer la justice et faire triompher la vérité. Aucune considération, pas plus celle dont vous parlez et que je voudrais ne pas comprendre, pas plus celle-là qu'une autre ne saurait m'en détourner, faites-moi l'honneur de me croire.

L'attitude de Valentine était pleine de dignité, presque hautaine, ses yeux brillaient d'un vif éclat, et cette jeune fille qui trouvait des accents attendris quand il s'agissait de parler le langage de la commisération, montrait qu'elle était capable d'énergie pour protester contre une parole, une insinuation de nature à la froisser. M<sup>lle</sup> Bréhier l'observa silencieusement avec une attention que celle-ci soutenait sans sourcilier; puis, lui prenant affectueusement la main :

— Pardonnez-moi, dit-elle, pardonnez à une mère affligée dont l'esprit est troublé par la pensée de son fils. Je ne vois que lui, je cherche à me rassurer et à espérer, je n'y puis parvenir. Il y a dans vos paroles des points obscurs que je ne parviens pas à éclaircir, j'ai tort de le tenter. Je suis convaincue que vous agissez et parlez dans la droiture de votre cœur; en vous quittant, j'emporterai la conviction que j'ai en vous une alliée dévouée.

— N'en doutez pas, madame, et usez de l'ascendant que vous avez sur votre fils pour lui dire qu'il doit accepter, qu'il ne doit pas partir. Mon

leur  
ents  
i de  
inter-  
yres,  
an-  
mpée  
colo-  
grand  
uite et  
uma,  
e.  
ts.)  
ier.  
loigne  
ompte  
ée par  
5 0/0,  
vient  
ellen-  
urdeur  
tient à  
ommer-  
Cré-  
7,50 à  
rs est  
nou-  
ent, en  
bien  
duites  
ion du  
ris. Le  
50. Le  
1,045,  
smples  
e Cré-  
mandé  
in pla-  
re fait  
ances  
onment  
ndende  
espa-  
crée à  
blanti-  
ables.  
10.  
léans,  
ier à  
r son  
c, vi-  
urvinl  
ra.  
ote et  
grille  
lames  
seul;  
e son  
reput  
Dieu  
il ne  
conseil-  
s que  
mitten-  
on ne  
une  
le et  
e re-

l'application des décrets édictés contre les congréganistes.

Le commissaire de police d'alors, M. Ours, se refusa à les faire exécuter et fut immédiatement remplacé par un fonctionnaire plus dévoué à la chose publique actuelle, M. Martin.

Ce dernier fit du zèle et se livra outre mesure à une surveillance tracassière pour les officiers et sous-officiers élèves de l'Ecole. Il y eut rapport sur rapport contre eux, et, en plus, des propos malsonnants pour « les » traîneurs de sabres, qu'il se chargeait de mettre à la raison.

Le maire appuya toutes ces plaintes et approuva quelques mesures vexatoires prises contre l'élément militaire.

Les élèves de l'Ecole de cavalerie, officiers, sous-officiers et cavaliers, se froissèrent de ces procédés et mirent la ville en interdit, c'est-à-dire qu'ils cessèrent de hanter les restaurants, les cafés, qu'ils ne firent plus aucune dépense chez les commerçants, et la quarantaine est tellement tenue, qu'ils ne se font même plus raser chez les perruquiers de la ville et qu'ils vivent exclusivement au quartier de l'Ecole, mangeant à la cantine et faisant venir tout ce qui est nécessaire à la vie, de Tours, d'Angers et de Paris.

C'est dans ces conditions que se sont passées les fêtes de fin et de commencement d'année, ce qui représente, au bas mot, une perte de un million pour le commerce saumurois, sans compter le courant.

Les négociants et les marchands se sont émus de cette situation, et, dans une réunion à l'hôtel Budan, ils se sont joints aux officiers pour demander le changement du commissaire de police.

Le maire, M. Combiel, inventeur de la Liqueur Raspail (1), couvre son subordonné, et l'étrange grève continue, au détriment des habitants de la ville. Il convient de constater que la fabrication des liqueurs Combiel ne souffre nullement de cette mise en quarantaine.

Telle est la déplorable situation des commerçants saumurois.

M. le général Ferre et M. le général Gallifet n'ont pas à intervenir dans ce différend entre consommateurs et marchands, mais il est du devoir de M. le ministre de l'intérieur de faire cesser une hostilité qui ruine surtout le petit commerce.

Quant à l'effectif de l'Ecole, il souffre peu du conflit, et il attendra patiemment que la crise, créée par le commissaire de police, suive son cours: elle durera jusqu'au changement de M. Martin... et cela peut durer longtemps.

A Saumur, le conflit est désigné sous le nom de conflit Ours-Martin, et civils et militaires demandent que M. Martin soit envoyé à l'Ours.

Suivant les prescriptions de la circulaire ministérielle que nous publions à notre première page, des prières publiques auront lieu dimanche prochain 16 janvier dans toutes les églises du diocèse, pour appeler le secours de Dieu sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés. Les autorités de chaque paroisse seront invitées à y assister.

Température. — Depuis une dizaine de jours, le froid est très-vif; le thermomètre se maintient presque continuellement au-dessous de zéro et le vent oscille du Nord au Nord-Est.

La Loire est toujours couverte de glaçons. Cet état atmosphérique va-t-il changer? Voici une dépêche de New-York, 12 janvier, qui peut le faire pressentir:

« Une dangereuse tempête traverse et arrivera sur la Grande-Bretagne, la France et sur les côtes de la Norvège, entre le 14 et le 16, accompagnée de verglas et de pluie. Bourrasques de l'Est en retour au Nord-Ouest. Temps très-orageux sur l'Atlantique au Nord du 35° »

M. Sautton, syndic de la faillite des chemins de fer de la Vendée, procède en ce moment à la répartition d'un dividende de 70 0/0 au profit des créanciers retardataires, qui ont récemment affirmé leurs créances

(1) M. Combiel fils n'est pas l'inventeur de l'Élixir Raspail; elle remonte à M. Combiel père, qui s'est occupé de cette fabrication en société avec M. Angelo Bolognesi. Celui-ci, croit-on généralement, a dû laisser la recette à la maison Combiel en se retirant de la société, et elle en a continué la fabrication de son côté avec non moins de succès, sous une autre désignation.

et qui n'ont encore pris part à aucune des précédentes répartitions.

Les créanciers vérifiés et affirmés qui sont invités à toucher ce dividende sont ceux qui figurent au procès-verbal d'affirmations du n° 9007 au n° 9042.

### Résultat de quelques élections EN MAINE-ET-LOIRE.

Le Louroux-Béconais. — La liste du maire, M. Joseph de Mieulle, qui est vénéré dans toute la commune, passe avec les chiffres suivants:

Voteurs, 576; M. J. de Mieulle, 574; M. le docteur Bouvier, 574. Le 21° de la liste a obtenu 535 voix.

Bécon. — Un ballottage. L'ancien conseil est réélu. Bonne élection pour les conservateurs.

Saint-Sigismond. — Excellent résultat.

Murs. — Le maire, M. Aimé de Soland, frère du député, est réélu et sa liste passe en entier, moins un ballottage.

Andard. — Le maire, M. Hervé, n'est pas réélu, mais les conseillers élus sont, en grande majorité, conservateurs.

Chazé-sur-Argos. — La liste conservatrice a battu complètement celle de l'un des principaux agents électoraux de M. Louis Janvier de la Motte.

Villevêque. — La liste des conservateurs l'emporte tout entière. M. Lemay, radical, est mis hors du conseil.

Andrézé. — M. Ambroise Joubert est élu à l'unanimité des suffrages.

Louerre. — Succès complet des conservateurs. M. Grignon, maire, est élu par 151 voix sur 155 votants.

L'adjoint, M. Tremblay, et l'ancien conseil municipal sont réélus.

Martigné-Briand. — La liste conservatrice passe en entier à une grande majorité. M. Jules Morlet, ancien préfet, est maire de cette commune.

Chigné. — Onze conservateurs élus. Un ballottage. — Le maire républicain, Bineteau, son adjoint et son conseil ont complètement échoué. — Ils s'en vont tous... en procession, et personne dans la commune n'a pris aucun arrêté pour interdire à cette procession la sortie de la mairie.

(On se rappelle que M. Bineteau avait interdit, l'an dernier, les processions à Chigné.)

Lasse. — Le maire républicain Espault n'est pas réélu.

Vieil-Baugé. — Le maire républicain Bristet est évincé. La liste conservatrice passe en majorité — 8 sur 10 environ.

Jarzé. — La liste conservatrice passe, et l'adjoint républicain qui remplissait les fonctions de maire est évincé.

La Chapelle-Saint-Laud. — La liste conservatrice passe tout entière.

Saint-Germain-des-Prés. — La liste conservatrice passe avec M. Avenant, maire. — Bonnes élections.

Bourg-d'Iré. — La liste conservatrice a passé tout entière. M. Lemancau, l'intendant de M. de Falloux, a eu l'unanimité des voix, moins quatre.

M. le comte d'Armaillé s'étant laissé porter sur la liste, pour la première fois, a obtenu la presque unanimité des suffrages.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Vihiers. — Les élections ont été républicaines à Vihiers. Mais Vihiers fait exception dans le canton. Dans la généralité des communes, les élections ont été conservatrices.

(Étoile.)

ANGERS.

D'après le relevé que nous avons fait, 15,588 électeurs sont inscrits, à Angers, sur les listes électorales municipales. — 40,449 ont pris part au scrutin, 105 ont voté avec des bulletins blancs ou nuls. Il y a donc eu 5,439 abstentions, ce qui est à peu près le tiers.

Nous apprenons que samedi prochain, viendra devant le tribunal correctionnel d'Angers, un procès intenté par les PP. Capucins au sieur Pelletier, pour bris de clô-

ture et violation de domicile, dans la fameuse journée du 5 novembre.

M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, portera la parole au nom des RR. PP. (Union de l'Ouest.)

Mercredi soir, vers dix heures, les locataires du n° 14 du chemin de la Baumette, furent attirés par des gémissements partis d'une chambre du second étage. Un voisin ouvrit la porte, et trouva le nommé Perrique, âgé de 25 à 26 ans, étendu sur le carreau, la tête près d'un réchaud rempli de charbons incandescents.

Perrique respirait encore; on alla chercher un médecin qu'on ne put trouver; pendant ce temps, le moribond rendit le dernier soupir. On trouva sur lui un billet indiquant que lui seul était l'auteur de sa mort, et qu'il désirait qu'on ne recherchât point les motifs de ce suicide.

(Journal de Maine-et-Loire.)

### SEGRE.

Une dépêche de l'Agence Havas, datée d'Angers, 13 janvier, est ainsi conçue:

« Le sous-préfet de Segre a dû requérir le concours de la gendarmerie pour procéder à l'installation de l'instituteur laïque nommé depuis plusieurs mois à Marans et que le maire refusait de recevoir. »

### LA FLÈCHE.

Le président du tribunal de La Flèche a rendu son ordonnance avant-hier dans l'affaire des RR. PP. Bénédicins de Solesmes. Il s'est déclaré compétent.

### MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnumérariat au ministère des postes et des télégraphes aura lieu le jeudi 17 février 1884 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et des télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 8 février.

Le dépôt des ouvrages de la Société Bibliographique de Paris et de la librairie Palmé, qui était pendant la foire quai de Limoges, vis-à-vis la rue du Palais-de-Justice, est établie rue du Marché-Noir, n° 14, à Saumur.

On trouvera dans cette maison, entre autres ouvrages: Les Bénéfices de la maison Gambetta; tous les almanachs, etc., etc., et diverses brochures d'actualité.

### A L'ÉCOLE.

Vous le cherchez en vain sur la blanche muraille... Sans le Maître céleste il faut que l'on travaille. Celui qu'on invoquait, là, depuis si longtemps, Celui dont le nom seul inspirait la sagesse, Dont les bras étendus vous bénissaient sans cesse, On vous l'a pris, petits enfants!

« Hé quel! n'est-ce pas lui le Dieu de l'Évangile, » A qui l'on nous disait d'être toujours docile? » Nous l'adorions hier; on le cache aujourd'hui. » N'est-il plus le grand Roi du Ciel et de la terre? » Qui devons-nous aimer, ô mon maître, ô ma mère! » Mais qui donc, si ce n'est plus Lui! »

Grâce, mon Dieu! ce crime a dépassé les autres. Tous les persécuteurs ont chassé vos apôtres; Mais ôtez aux enfants votre image, ô Jésus! C'est attirer la foudre... il faut courber la tête, Il faut dans le silence attendre la tempête Que vos bras n'arrêteront plus.

Enfants, c'est toujours Lui qui régit et qui vous aime. Celui qu'ils ont banni, c'est le Seigneur suprême, C'est le Roi, c'est le Dieu qui juge les méchants. Que ce Maître invisible à vos leçons préside; Et cherchez-le toujours à cette place vide: Il reviendra, petits enfants!

Marie JENNA.  
Déceembre 1880.  
(La France illustrée.)

### Faits divers.

On mande d'Épinal, 12 janvier: « Deux soldats du 79° de ligne, ordon-

nances du commandant, ont été trouvés asphyxiés ce matin; ils avaient eu l'imprudence d'allumer un réchaud dans la chambre où ils couchaient. »

Le père Gallard. — D'innombrables générations d'étudiants ont connu au quartier latin le père Gallard, qui pour 50 centimes, plus une choppe de bière, exécutait à la minute des portraits plus ou moins ressemblants. Gallard est mort, l'autre soir, dans une mansarde de la rue Saint-Jacques. Chose extraordinaire et qui dépeint l'homme, le brave vieux était chevalier de la Légion-d'Honneur, mais il ne portait pas son ruban, de peur, ainsi qu'il le dit, dans une lettre, trouvée près de son grabat, de compromettre le prestige de l'ordre dans les hasards de son existence aventureuse.

Gallard racontait aux étudiants qui se plaisaient à l'entendre des charges dans ce genre :

Le matin de l'immortelle journée d'Austerlitz, le petit caporal, enveloppé dans sa redingote grise, passait au petit galop de son cheval blanc devant le front de bandière.

J'arrive à la hauteur de la 32<sup>e</sup> demi-brigade. Bonaparte s'écrie: Colonel, Gallard est-il là? — Oui, sire. — C'est bien, nous pourrions attaquer!!! Un autre jour, Gallard ne pouvant allumer sa pipe à cause du vent, l'empereur lui dit: Tiens, Gallard, voilà du papier. — Merci, sire. — Sais-tu avec quoi tu viens d'allumer ta pipe? — Je l'ignore nonobstant — Eh bien! c'est avec la moitié du traité de Campo-Formio, ajoute Bonaparte, qui pique des deux.

Cette dernière anecdote lui avait valu son surnom et le vieux brave, qui se redressait en parlant, à force de raconter ces charges, était parvenu à se persuader que cela était arrivé. Il était âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs, sur l'étiquette du flacon.

### LA MAISON A. LAN ET C<sup>ie</sup>

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur,

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.



A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.



Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les décou-

vertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain). la Revaléscière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revaléscière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris: « Depuis ma propre guérison par la Revaléscière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revaléscière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain: bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revaléscière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Compere, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALÉSCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — Bis-

CUITS ANTI DIABÉTIQUES DE REVALÉSCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**PLUS d'ASTHME**  
SUFFOCATION  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLERY  
à Marseille.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 80	84 80	"	"	Crédit Foncier colonial	433	"	"	"	C. gén. Transatlantique	566 25	1 25	"	"
3 % amortissable	86 40	86 40	"	"	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1480	"	"	"	Canal de Suez	1410 25	33 75	"	"
4 1/2 %	115 25	115 25	"	"	Obligations foncières 1877	358 50	"	"	"	Société autrichienne	590	"	"	10
5 %	120 30	120 30	"	"	Obligations communales 1879	460	"	"	"	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	510	510	"	"	Oblig. foncières 1879 3 %	456	"	"	"	Est	388 50	"	"	"
Obligations du Trésor nouvelles	515 25	515 25	"	"	Sec. de Crédit ind. et comm.	745	"	"	"	Midi	387 25	"	"	"
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235	"	"	Crédit mobilier	850	"	"	"	Nord	392	"	"	"
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508 50	508 50	"	"	Crédit Foncier d'Autriche	825	"	"	"	Orléans	391	"	"	"
1865, 4 %	528	528	"	"	Est	870	"	"	"	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	"	"	"
1869, 3 %	406	406	"	"	Paris-Lyon-Méditerranée	1590	7 50	"	"	Nord	389	"	"	"
1871, 3 %	391 25	391 25	"	"	Midi	1165	"	"	"	Orléans	388 50	"	"	"
1875, 4 %	515	515	"	"	Nord	1735	17 50	"	"	Paris-Lyon-Méditerranée	389	"	"	"
1876, 4 %	515	515	"	"	Orléans	1350	"	"	"	Paris (Grande-Ceinture)	391	"	"	"
Banque de France	3800	3800	"	"	Ouest	865	"	"	"	Paris-Bourbonnais	390	"	"	"
Comptoir d'escompte	1043	1043	"	"	Compagnie parisienne du Gaz	1350	"	"	"	Canal de Suez	567	"	"	"

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVÉ FARDEL.

Les créanciers de la faillite Desvaux-Fardel et veuve Fardel, négociants à Saumur, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le mercredi 19 janvier 1881, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier,  
L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
D'OBJETS MOBILIERS

Pour cause de départ,

A Saumur, rue de la Maremaillette, n° 12,

Le vendredi 21 janvier 1881, à une heure du soir.

DÉSIGNATION.

Un meuble de salon en bois noir recouvert en velours grenat, composé de: un canapé, deux fauteuils et quatre chaises;

Lit en acajou, sommier, matelas, couettes, commode en acajou, commode-toilette, buffet de cuisine, glaces, chaises, fauteuils, rideaux, lit en fer, cave à liqueur, suspension, tableaux, cheminées en fonte;

Une scie à rubans, bois de travail; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur,  
THUBÉ.

Magasin de Jouets d'enfants et Bimbeloterie, situé dans une des meilleures rues d'Angers,

Au centre de la ville.

A CÉDER IMMÉDIATEMENT.

S'adresser à M. BOURJOUR, 13, rue Lenoire, Angers. (26)

A VENDRE  
OU A LOUER  
PRÉSENTEMENT,  
MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Etudes de M<sup>es</sup> LAUMONIER et MÉHOUS, notaires à Saumur.

Le dimanche 16 janvier 1881, à une heure du soir.

Au Coudray-Macouard, propriété de M. Gavron-Lambert,

Il sera procédé, par lesdits notaires,

A LA VENTE PUBLIQUE

De 10,000 kilogrammes de Foin, Luzerne et Sainfoin, bottelés;

DEUX BARRIQUES DE VIN BLANC;

Le tout de la récolte de 1880,

Au comptant et 10 centimes par franc en sus. (15)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

APRÈS DÉCÈS,

Le mardi 18 janvier 1881, à une heure après midi,

A Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 6,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en:

Meubles meublants de toute sorte, matelas, couettes, traversins, oreillers, linge de corps et de ménage, vestiaire, batterie de cuisine, vaisselle, et quantité d'autres bons objets.

Le tout dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Eugénie Fournier, en son vivant ouvrière en robes, demeurant à Saumur.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
THUBÉ.

ON DEMANDE À ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en rouennerie, — mercerie, — falence, — épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.  
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER  
POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE TRÈS-BONNE CHAPELLERIE

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 50.

Très-bonne clientèle civile et militaire.

S'adresser à M. BONNOT, chapelier.

A VENDRE  
UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

Près la gare d'Orléans,

Composée de six pièces au rez-de-chaussée; au premier étage, quatre pièces; trois greniers, deux cours, puits et servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE DE GRILLAGES  
EN TOUS GENRES.

ESNAULT

56, Rue de la Visitation, SAUMUR.

Poulaillers, Faisanderies, Volières, etc.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

VINS DE BORDEAUX

Recommandés.

La barrique bordelaise, franco de tous frais à la gare de l'acheteur; paiement, 90 jours.

Rouges. 1880 1879 1878 1874

Premières côtes	120	125	135	150
Médoc	130	140	150	170
Floirac	145	155	165	195

Blancs graves. 110 125 135 150

En demi-barriques, 8 fr. en sus pour différence de transport et logement.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50 à 5 fr. l'une, suivant cru et année; envoi du catalogue sur demande.

Eau-de-Vie d'Armagnac, de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-dessus, le fût n'est pas compté, la régie est en sus. S'adresser à M. Henri VALÉRY, propriétaire-viticulteur au Château-Ferrière, à Floirac, près Bordeaux. (803)

A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL RAS

Agé de vingt mois.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE:

Incendie. 61 millions.  
Vie. 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix: 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.